La politique d'asile de la France coûte 2 milliards d'euros par an !

écrit par Christine Tasin | 14 avril 2015



C'est la cour des comptes qui le dit et qui tire la sonnette d'alarme !

http://www.20minutes.fr/societe/1585103-20150413-cour-comptesalarme-politique-asile-france#xtor=RSS-176

« La politique d'asile en France, dont le coût avoisine les 2 milliards d'euros par an, «est au bord de l'embolie» et n'est «pas soutenable à court terme », selon un document de la Cour des comptes révélé lundi par Le Figaro ».

« Le Figaro publie lundi les meilleurs extraits d'un brûlot de 113 pages où les hauts magistrats dénoncent l'incurie dans la gestion des demandeurs du statut de réfugié et pointent les incroyables lacunes de la réforme Valls-Cazeneuve, qui arrive mercredi en commission des lois au Sénat. » Source Le Figaro.

Toutes les autres citations ci-dessous sont tirées de 20 minutes.

« Selon ce document, « la politique d'asile est devenue la principale source d'arrivée d'immigrants clandestins en France » ».

« Le rapport pointe «<u>une hausse de la demande d'asile</u> jusqu'en 2013 pour atteindre 66.251 dossiers déposés», des «délais de procédure qui s'élèvent à deux ans environ» et « une concentration des demandes sur certains territoires, en particulier l'Ile-de-France». »

« Les déboutés restent en France »

« La Cour des comptes a procédé au calcul des «dépenses totales effectuées pour les demandeurs d'asile» et conclut à une hausse de 60% en cinq ans: «pour les demandeurs d'asile, le coût global s'élèverait à 990 millions d'euros environ en 2013, contre 626 millions d'euros en 2009», soit un coût par demandeur de 13.724 euros.

Pour les déboutés, le montant des dépenses «serait équivalent à celui consacré aux demandeurs d'asile», à savoir un milliard d'euros par an et un coût moyen par débouté «allant jusqu'à 5.528 euros». De ces calculs découle une facture globale de 2 milliards d'euros par an. »

« La majorité des déboutés «reste en <u>situation irrégulière en</u> France»« .

« Le document de la Cour des comptes préconise notamment de «réduire le montant des allocations mensuelles versées aux demandeurs d'asile», de mettre en place un «guichet unique» de traitement des dossiers et d'«exécuter les obligations de quitter le territoire français pour les personnes déboutées». »

Là où ça devient encore plus intéressant, c'est lorsque l'on compare les recommandations de la Cour des comptes, institution spécifiquement française qui ne voit que l'intérêt de la France et les objurgations contraires de Bruxelles. Il est clair que la clique au pouvoir n'est que le docile valet de Bruxelles et d'Obama et qu'elle se moque de l'intérêt de la France et des Français.

Dans un autre rapport, publié en février, le <u>commissaire aux</u> droits de l'Homme du Conseil de l'Europe avait exhorté la France à lutter contre la hausse des actes haineux et à mieux accueillir les demandeurs d'asile, notamment syriens.

Il est clair que le but de l'UE est de faire disparaître la France, ses valeurs, ses traditions, et que les traîtres au pouvoir usent de façon totalitaire du pouvoir que le peuple, bien naïf, leur a donné, pour nous faire disparaître, nous criminaliser et nous réduire à quia par la dette.

Christine Tasin